

Le Busard Saint-Martin

Circus cyaneus (Linné, 1766)

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Falconiformes
- Famille : Accipitridae

Code Natura 2000 : A 082

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale : arrêté du 29 octobre 2009
- Liste rouge nationale (2011) : Préoccupation mineure

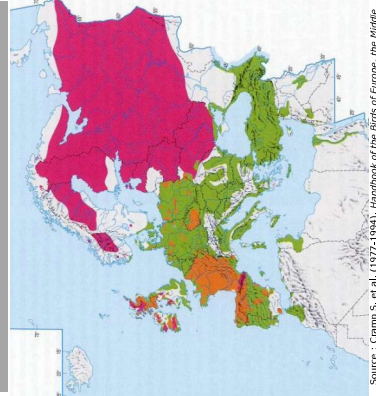


© Biotope – Photographie prise hors site

Description de l'espèce

Rapace de taille moyenne (envergure : 97 – 118 cm). Le mâle est gris clair sur le dessus et son ventre est blanc. La pointe des ailes est noire et il a une tache blanche au croupion. La femelle est brune avec le croupion blanc. Elle est sensiblement plus grande que le mâle.

Répartition en France et en Europe



Sources : Camm S., et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic*, Vol. 10, IX

Le Busard Saint-Martin se reproduit dans toute l'Europe depuis le Nord de l'Espagne jusqu'à la Russie, en passant par les îles britanniques et la Scandinavie.

En France, l'espèce est présente sur la majorité du territoire, excepté le pourtour méditerranéen, principalement dans les plaines, et notamment dans les grandes plaines céréalières.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

Le statut du Busard Saint-Martin est défavorable en Europe, en effet la population européenne connaît un fort déclin. L'effectif européen du Busard Saint-Martin est estimé entre 22 000 et 32 000 couples. Les effectifs les plus importants se trouvent en Russie (15 000 à 20 000 couples) et en Finlande (2 000 à 4 000 couples). La population nicheuse française est forte de 2 500 à 3 600 couples, ce qui représente une augmentation possible des effectifs et de la distribution de 20 à 50% depuis les années 1970 (ROCAMORA et al., 1999 ; TUCKER et al., 1994). L'effectif hivernant en France est compris entre 6000 et 10000 individus en 1997, sans tendance bien définie depuis les années 1970. La distribution en hiver est probablement stable.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

L'espèce ne fréquente la zone qu'en hivernage, formant des dortoirs dont le principal est situé sur les roselières de Montagne-sur-Gironde et de Saint-Seurin d'Uzet et compte plusieurs dizaines d'individus.

Menaces

- Diminution des proies en milieu agricole
- Dates de récoltes trop précoces (l'impact des travaux agricoles reste toutefois moins élevé que pour le Busard cendré en raison d'une phénologie de reproduction plus précoce chez le Busard St-Martin)
- Transformation de l'habitat de reproduction
- Empoisonnement par traitement contre les campagnols
- Réduction des surfaces en herbes et en friches défavorable aux populations hivernantes
-

Mesures de gestion conservatoire

Plusieurs types de mesures peuvent être favorables à l'espèce :

- Réinstaurer et promouvoir le pâturage extensif
- Pratiquer la fauche tardive et centrifuge
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Recréer et entretenir des haies, bosquets, vergers, arbres isolés ou en alignement...
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Diminuer l'utilisation d'intrants
- Adapter les périodes d'interventions (pâturage et fauche, y compris chemins, bandes enherbées et jachères)
- Mise en défens temporaire des milieux remarquables (conditionné par localisation des nids)
- Proscrire l'utilisation de poisons contre les mammifères (micro et ragondins)

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables à l'ensemble des espèces prairiales et plus particulièrement au Busard des roseaux et au Busard cendré